

**COMPTE-RENDU
COMITE SYNDICAL**

Séance du : 19 juin 2019

Date de convocation initiale : 29 mai 2019

Ordre du jour complété le : 12 juin 2019

Décision 1

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 25

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 15

Nombre de délégués syndicaux absents : 10

Nombre de votants : 15 + 1 pouvoir

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf juin à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts de France, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents votants :

- **CC de Haute Somme** : Guy BARON – Dominique CAMUS – Claude COULON – Eric FRANCOIS – Olivier HENNEBOIS (représentant T. DHEYGERS) - Arnold LAIDAIN.
- **CC de l'Est de la Somme** : Christian AVY – Hervé FRIZON – Frédéric LECOMTE – André SALOME (+ 1 pouvoir de B. VERMANDER) – Jean Marc WISSOCQ.
- **CC Terre de Picardie** : Gérard CARON – Philippe CHEVAL – Bruno ETEVE (représentant R. BILLORE) – Chantal ROUVROY (représentant J. SUEUR).

Titulaires absents excusés : Jean Marie BLONDELLE – Thérèse DHEYGERS (représentée par O. HENNEBOIS) – Maryse FAGOT – Vincent JOLY – Bertrand VERMANDER (pouvoir à A. SALOME) – Robert BILLORE (représenté par B. ETEVE) – Michel GUILBERT – José SUEUR (représenté par C. ROUVROY) – Régis VENTELON

Délégués suppléants présents non votants : Anne Marie HARLE – François LALOI.

Suppléants absents excusés : Jérôme DEPTA – Jacques VANOYE – Jean Pierre BOUCQ – Françoise RAGUENEAU – Magali CRAPPIER – Françoise MAILLE

Secrétaire de séance : Arnold LAIDAIN

Ordre du jour :

Administration générale

- Délégation au Président pour la réalisation d'une ligne de trésorerie
- Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018 (budget principal et budget annexe)
- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018 (budget principal et budget annexe)
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 (budget principal et budget annexe)
- Vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 (budget principal et budget annexe)
- Mise à jour des conditions d'emploi des contractuels
- Mise à jour des modalités de remboursement des frais occasionnés pour les déplacements des agents.

Culture

- Modification de la délibération du 23 avril 2019 portant sur « Pays d'Art et d'Histoire – Demande de financement FEADER dans le cadre du Leader Gal »

Développement économique et touristique

- Modification de la délibération du 23 avril 2019 portant sur « la valorisation et promotion touristiques du territoire du PETR Cœur des Hauts de France sur l'aire d'Assevillers – Demande de financement FEADER dans le cadre du Leader Gal ».
- Soutien financier au poste de chargé de mission de développement économique endogène.

Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Arnold LAIDAIN est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 23 avril 2019. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu.

- ✓ Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

1 - Délégation au Président pour la réalisation d'une ligne de trésorerie

Pour éviter tout risque de rupture de paiement, il est possible, en cas de besoin, d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Aussi afin de pouvoir intervenir dans des délais courts, il est proposé de déléguer au Président la possibilité d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 100 000 €.

Les établissements seront sollicités lorsque le besoin sera pressenti.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, délègue au Président la possibilité d'ouvrir une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 €.

2 - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018 – Budget principal

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Péronne et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du PETR pour le même exercice, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018 dont les résultats apparaissent comme suit :

- Section d'investissement

- . Résultat N-1 reporté : - 106 347.89 €
- . Dépenses 2018 : 28 062.40 €
- . Recettes 2018 : 153 778.60 €
- . Résultat de l'exercice : + 125 716.20
- . Résultat cumulé : **+19 368.31 €**

- Section de fonctionnement

- . Résultat N-1 reporté : + 187 565.73 €
- . Part affectée à l'investissement en N-1 : -106 347.89
- . Dépenses 2018 : 858 335.31 €
- . Recettes 2018 : 1 035 251.69 €
- . Résultat de l'exercice : + 176 916.38
- . Résultat cumulé : **+ 258 134.22 €**

. Soit un résultat global cumulé sur le total des sections de 277 502.53 €

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du budget principal du Trésorier pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3 - Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018 – Budget annexe ADS

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Péronne et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du PETR pour le même exercice, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018 dont les résultats apparaissent comme suit :

- Section d'investissement

- . Résultat N-1 reporté : + 4 568.85 €
- . Dépenses 2018 : 367.90 €
- . Recettes 2018 : 2 531.00 €
- . Résultat de l'exercice : + 2 163.10 €
- . Résultat cumulé : **+ 6 731.95 €**

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

- Section de fonctionnement

- . Résultat N-1 reporté : + 22 123.15 €
- . Part affecté à l'investissement en n-1 : 0.00 €
- . Dépenses 2018 : 77 146.77 €
- . Recettes 2018 : 80 919.00 €
- . Résultat de l'exercice : + 3 772.23 €
- . Résultat cumulé : + **25 895.38 €**

. Soit un résultat global cumulé sur le total des sections de + 32 627.33 €

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, le Compte de Gestion du budget annexe ADS du Trésorier pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4 - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018 - Budget principal

Monsieur Olivier HENNEBOIS est élu à l'unanimité pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du budget principal et du budget annexe.

Chaque membre a été destinataire d'un rapport expliquant les résultats détaillés.

- ✓ A l'issue de la présentation par le Président du PETR Cœur des Hauts de France et considérant que le Président Philippe CHEVAL s'est retiré pour laisser la présidence à Olivier HENNEBOIS, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 relatif au budget principal et arrête les comptes comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	28 062.40 €	858 335.31 €
RECETTES	153 778.60 €	1 035 251.69 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	125 716.20 €	176 916.38 €
Solde annuel des 2 sections	302 632.58 €	
<i>Reports exercice n-1</i>	-106 347.89	+ 81 217.84 €
Solde cumulé	19 368.31	258 134.22
Solde cumulé des 2 sections	+ 277 502.53 €	

Pas de restes à réaliser à la section d'investissement au 31/12/2018.

5 - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018 - Budget annexe ADS

Chaque membre a été destinataire d'un rapport expliquant les résultats détaillés.

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

- ✓ A l'issue de la présentation par le Président du PETR Cœur des Hauts de France et considérant que le Président Philippe CHEVAL s'est retiré pour laisser la présidence à Olivier HENNEBOIS, le Comité Syndical, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 relatif au budget annexe ADS et arrête les comptes comme suit :

BUDGET ANNEXE ADS

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	367.90 €	77 146.77 €
RECETTES	2 531.00 €	80 919.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 163.10 €	3 772.23 €
Solde annuel des 2 sections	5 935.33 €	
<i>Reports exercice n-1</i>	+ 4 568.85€	+ 22 123.15 €
Solde cumulé	6 731.95	25 895.38
Solde cumulé des 2 sections	+ 32 627.33 €	

Pas de restes à réaliser à la section d'investissement au 31/12/2018.

6 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 – Budget Principal

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à affecter = + 258 134.22 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

. Solde d'exécution cumulé d'investissement (R 001) : + 19 368.31 €
 . Solde des Restes à Réaliser d'investissement : 0 €
 SOIT un excédent d'investissement : + 19 368.31 €
SOIT un besoin en autofinancement : 0 €

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de reprendre le résultat comme suit :
- Chapitre 002 (recettes) : 258 134.22€, excédent reporté en section de fonctionnement.

7 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 – Budget annexe ADS

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT à affecter = + 25 895.38 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

. Solde d'exécution cumulé d'investissement (R 001) : + 6 731.95 €
 . Solde des Restes à Réaliser d'investissement : 0 €
 SOIT un excédent d'investissement : + 6 731.95 €
SOIT un besoin en autofinancement : 0 €

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de reprendre le résultat comme suit :
- Chapitre 002 (recettes) : 25 895.38 €, excédent reporté en section de fonctionnement.

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

8 - Vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 – Budget Principal

Les nouvelles inscriptions concernent :

- Le report du résultat de fonctionnement et d'investissement.
- L'ouverture d'une ligne de trésorerie engageant des intérêts qu'il nous faut prévoir au chapitre 66. Les frais de dossiers seront quant à eux absorbés au chapitre 011 dont les crédits sont suffisants.

FONCTIONNEMENT

	RECETTES	DEPENSES
002 - Report du résultat de fonctionnement cumulé 2018	258 134.22 €	
66 – Ligne de trésorerie		1000.00 €

Rappel budget primitif (en dépenses comme en recettes) : 1 052 173.00€

Total BP + BS en dépenses = 1 053 173.00 €

Total BP + BS en recettes = 1 310 307.22 €

INVESTISSEMENT

	RECETTES	DEPENSES
001 - Report du résultat d'investissement cumulé 2018	19 368.31 €	0.00 €

Rappel budget primitif en dépenses : 136 650 €

Total BP + BS en dépenses = 136 650 €

Rappel budget primitif en recettes : 160 977 €

Total BP + BS en recettes = 180 345.31 €

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget Supplémentaire 2019 du budget principal.

9 - Vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 – Budget Annexe ADS

Les nouvelles inscriptions concernent :

- Le report du résultat de fonctionnement et d'investissement.
- L'augmentation des dépenses de fournitures et d'affranchissement.

FONCTIONNEMENT

	RECETTES	DEPENSES
002 - Report du résultat de fonctionnement cumulé 2018	25 895.38 €	
011 – Affranchissement et fournitures		1 400.00 €

Rappel budget primitif (en dépenses comme en recettes) : 82 920 €

Total BP + BS en dépenses = 84 320.00 €

Total BP + BS en recettes = 108 815.38 €

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

INVESTISSEMENT

	RECETTES	DEPENSES
001 - Report du résultat d'investissement cumulé 2018	6 731.95 €	0.00 €

Rappel budget primitif (en dépenses comme en recettes) : 2 568 €

Total BP + BS en dépenses = 2 568.00 €

Total BP + BS en recettes = 9 299.95 €

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide par chapitre les modifications ci-dessus inscrites au Budget Supplémentaire 2019 du budget annexe ADS.

10 - Mise à jour des conditions d'emploi des contractuels

Afin d'uniformiser les mentions relatives à l'emploi des contractuels et afin d'actualiser les conditions d'emplois, il est proposé une mise à jour pour chacun des emplois permanents inscrits au tableau des effectifs.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide les conditions d'emploi des contractuels telles que reprises dans le document annexé.

11 - Mise à jour des modalités de remboursement des frais occasionnés pour les déplacements des agents.

A la suite du décret 2019-139 du 26/02/2019 (nouveaux taux applicables au 1^{er} mars 2019), il est proposé de mettre à jour les taux de remboursement appliqués par le PETR comme suit :

Indemnités	Taux	Taux pour travailleurs handicapés - mobilité réduite
Indemnité de repas	15.25 €	15.25 €
Indemnité d'hébergement (dont petit-déjeuner) province	70.00 €	120 € TTC
Indemnité d'hébergement (dont petit-déjeuner) – villes d'au moins 200 000 hab. et métropole du grand Paris	90.00 €	
Indemnité d'hébergement (dont petit-déjeuner) Paris	110.00 €	

Pour information, les indemnités kilométriques au 1^{er} mars 2019 sont les suivantes :

Cvx fiscaux	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10 000 km	Au-delà de 10 000 km
De 5 cv et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
De 6 cv et 7 cv	0.37 €	0.46 €	0.27 €
De 8 cv et plus	0.41 €	0.50 €	0.29 €

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

Indemnités	Maxi
Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm ³)	0.14 € / km
Véломoteur et autres véhicules à moteur	0.11 € / km

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide ces nouveaux taux pour le remboursement des frais engagés par les agents pour les déplacements effectués dans le cadre de leur fonction, applicables à compter du jour de la décision.

12 - Modification de la délibération du 23 avril 2019 portant sur « Pays d'Art et d'Histoire – Demande de financement FEADER dans le cadre du Leader Gal »

Certaines dépenses seront décalées sur 2020. Le dossier bénéficie de fonds FNADT et FEADER. L'échéance du FNADT est fixée au 31/12/2019. Aussi, il est proposé de revoir le plan de financement afin que le budget PAH 2020 soit pris en charge à 80 % par le FEADER. Il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour intégrer au dossier de demande de financement FEADER, la répartition suivante.

Décomposition du plan de financement selon le calendrier des dépenses :

Financement	Montant	Taux
FNADT	14 400	16%
FEADER	57 600	64%
PETR	18 000	20%
Total	90 000	100%

1^{er} trimestre 2020

Financement	Montant	Taux
FEADER	11 200	80%
PETR	2 800	20%
Total	14 000	100%

Soit un total de subvention FEADER sollicitée de 68 800 € HT sur 104 000 € HT de dépenses.

A la suite de la question posée par D. CAMUS, il est précisé que le FEADER intervient sur les montants HT.

- ✓ Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité, de valider le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel, le reste à charge sera supporté par le PETR. Le président est autorisé à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

13 - Modification de la délibération du 23 avril 2019 portant sur « la valorisation et promotion touristiques du territoire du PETR Cœur des Hauts de France sur l'aire d'Assevillers – Demande de financement FEADER dans le cadre du Leader Gal ».

La délibération du mois d'avril reprenait le projet dans son ensemble. Or, au vu de la nature de ce dernier et après échange avec l'Office de Tourisme Haute Somme, le comité de direction de ce dernier a décidé de porter l'opération.

PETR Cœur des Hauts de France
Département de la Somme

Seule l'étude préalable engagée par le PETR sera donc présentée au FEADER. Elle est menée par le Cabinet PRESENCE (La madeleine – 59)

Le plan de financement est dorénavant le suivant :

Coût TOTAL HT : 8 900 €

Financement FEADER : 7 120 € (80 %)

Dominique CAMUS s'interroge sur la dénomination de l'aire. Philippe CHEVAL confirme que l'aire a été rebaptisée « Aire Cœur des Hauts de France ».

- ✓ Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité, de valider le plan de financement. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel, le reste à charge sera supporté par le PETR. Le Président est autorisé à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

14 - Soutien financier au poste de chargé(e) de mission de développement économique endogène.

Au vu des axes de la PRADET et de la pertinence des choix stratégiques du PETR, il nous est possible de prétendre à certains financements régionaux.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de financement, auprès de la Région Hauts-de-France, au titre du soutien à l'ingénierie territoriale 2019 pour le poste de chargé(e) de mission Economie endogène.

Les missions concernées :

- . Développement et structuration de la filière Economie Sociale et Solidaire.
- . Soutien à l'économie de proximité.

Plan de financement :

- Le coût : 42 150 €
 - Subvention régionale sollicitée : 50 %, soit 21 075 €
 - La durée : 12 mois – exercice 2019
-
- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
 - Autorise le Président à solliciter des fonds auprès de partenaires financiers, et notamment la Région selon le plan de financement indiqué ci-dessus. Le PETR s'engage à financer le reste à charge.
 - Autorise le Président à demander, si besoin, un commencement anticipé d'opération.
 - Autorise le Président à signer tout document pour le bon déroulement de ce dossier.
 - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion avec les professionnels du tourisme.

Pour information, une réunion a été organisée ce jour avec l'office de tourisme Haute Somme et les professionnels du tourisme du territoire. Ces derniers ont répondu présents en grand nombre. Ils ont été satisfaits des échanges et semblent favorables pour qu'une telle réunion soit organisée a minima annuellement. Le but était de présenter les actions de l'Office, et de prendre note des attentes et remarques des professionnels.

Conférence des maires

Comme la loi l'impose, une conférence des maires doit être organisée annuellement par le PETR.

Cette dernière aura lieu le mercredi 03 juillet 2019 à 18h00 à Villers-Carbonnel.

Elle sera l'occasion de présenter les actions du PETR, d'échanger avec les élus présents et de signer l'avenant financier du Contrat de Ruralité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Arnold LAIDAIN
Secrétaire de séance



Philippe CHEVAL
Président



Olivier HENNEBOIS
Président de séance /
Compte Administratif



PETR Cœur des Hauts de France
BP 60225 - 80205 Péronne Cedex
Tel : 03 22 84 44 25
N° Siret 200 078 244 00015
Code APE 8413Z